

Labels Établissement Bien Traitant®

Garantissez à vos proches un accueil bienveillant et affichez votre engagement

Fédérez vos équipes autour de la bientraitance grâce au **label Établissement Bien Traitant®** évalué par Apave Certification.

Vous êtes responsable d'établissements sociaux / médico- sociaux des secteurs privés ou publics. Vous avez pour enjeux de promouvoir le bien être, la bienveillance, le confort et la sécurité des personnes les plus fragiles au sein de vos structures. D'offrir à vos collaborateurs un cadre de travail optimal basé sur des valeurs humaines et des formations adaptées. De vous engager dans une démarche vertueuse pour prévenir le risque de maltraitance et favoriser la bientraitance.

Le Label Établissement Bien Traitant® est fait pour vous !

Le label Établissement Bien Traitant® fondé par Anne Picard, directrice d'AX'AIDE a pour ambition de vous apporter une solution pour promouvoir la bienveillance et favoriser la bientraitance dans les établissements accueillant des personnes fragiles (enfants, personnes âgées, malades, en situation de handicap...).

Une équipe dédiée aux succès de vos projets !



L'offre Apave

Labels Établissement Bien Traitant®

Les bénéfices du Label Établissement Bien Traitant®

- Mettre en place une démarche de prévention du risque de maltraitance.
- Développer durablement la culture de bientraitance au sein des établissements.
- Valoriser et uniformiser les pratiques des professionnelles à travers le développement de leurs compétences.
- Apporter des méthodes et outils communs aux professionnels en matière de bientraitance et prévention du risque de maltraitance.
- Rassurer les familles pour lesquelles confier leurs proches est une décision difficile, et instaurer un rapport de confiance.

Les étapes de labellisation

1	Adhérer aux valeurs du Label
2	S'engager vers la Labellisation
3	Se former à la mise en route vers le Label
4	Développer des compétences certifiantes à l'obtention du Label
5	Se faire Labelliser (audit initial sur site)
6	Maintenir les acquis du Label (audit de suivi sur site)

Périodicité

Le Label Établissement Bien Traitant® est remis pour une durée de 5 ans à l'issue le candidat doit s'inscrire dans un nouveau cycle de labellisation.



Nos atouts

- + Un Label unique dans le secteur social et médico-social se préoccupant de la bientraitance et de la prévention du risque de maltraitance.
- + Un engagement dans la bientraitance affiché auprès de tous les acteurs du secteur.
- + Une équipe à votre écoute pour vous apporter des réponses au plus proche de vos besoins.

Tout savoir sur le
Label Établissement
Bien Traitant®



Nous contacter

apave.certification@apave.com

01 45 66 18 18

www.apave-certification.com